

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 avril 2025

SOINS PALLIATIFS ET D'ACCOMPAGNEMENT - (N° 1102)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS609

présenté par
Mme Vidal, rapporteure

ARTICLE 8

À l'alinéa 3, substituer aux mots :

« sur l'évolution des soins palliatifs et d'accompagnement »

les mots :

« à l'accompagnement et aux soins palliatifs ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination avec la dénomination « accompagnement et soins palliatifs »,
proposée par la rapporteure à l'article 1^{er}.